

GAZETTE UNIVERSELLE,

OU PAPIER-NOUVELLES

DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du LUNDI 30 janvier 1792.

** * * Ceux de MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler assez tôt, pour ne pas éprouver d'interruption, & de vouloir bien rappeler dans la lettre d'avis l'adresse sous laquelle ils reçoivent. Le bureau est rue Saint-Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles.*

PRUSSE.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 14 janvier.

AVANT-HIER Asmi-Achmed-Effendi, ambassadeur turc, est parti d'ici pour retourner à Constantinople, prenant la route par Dresde & Vienne.

Le même jour, M. de Ségur, envoyé ici pour une mission extraordinaire du roi de France, eut sa première audience du roi. Il paraît qu'en France on attache la plus haute importance à la détermination de la Prusse, & qu'on n'y craint l'empereur qu'autant qu'il sera appuyé par le cabinet prussien. Ce n'est pas qu'on prenne ici un vif intérêt à la cause des émigrans françois. On est bien décidé à ne faire aucune démarche pour eux. Mais la dernière alliance formée avec l'Autriche, & plus encore les devoirs de membre du corps germanique, exigent impérieusement qu'on défende les réclamations des princes possessionnés en France, contre toute hostilité. Il est également de la politique prussienne de ne laisser introduire aucun changement dans la constitution actuelle des Pays-Bas. Elle perdrait le fruit de son invasion en Hollande, si le système françois pénétrait dans les Pays-Bas, & de là naturellement dans les Provinces-Unies, où existe un foyer de mécontentement. Qu'on ne croie pas que le ministère britannique ait conservé son influence ici : on se rappelle qu'après avoir, de concert avec la Prusse, engagé le roi de Suède à tenter une diversion contre la Russie, il se refusa constamment aux sollicitations de notre cabinet, & que la flotte angloise ne fut qu'un vain appareil, qu'elle ne parut jamais dans la Baltique, & que le roi de Suède fut obligé de se raccommoier avec la Russie, ce qui fit perdre le principal fruit des négociations de Reichenbach. Cette défection a laissé ici un levain de mécontentement qui a beaucoup affoibli le crédit de M. Pitt à Berlin.

Il est sans doute de l'intérêt prussien d'affaiblir l'alliance entre la France & l'Autriche ; mais il ne s'agit point ici d'une querelle particulière avec Léopold ; c'est la cause de l'Allemagne, c'est celle des têtes couronnées, c'est celle du système général de l'Europe, que l'on veut défendre ; & d'ailleurs on ne croit pas ici que votre constitution soit assez solide pour garantir les relations politiques que l'on pourroit contracter avec la France.

D'après ces considérations, on doute que M. de Ségur soit heureux dans sa mission. Le bruit se répand déjà qu'il va repartir pour la France, désespérant de réussir.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Ratisbonne, du 23 janvier.

Ce n'est plus sur le contingent des troupes de l'empire que l'on compte pour donner du poids aux réclamations des princes

possessionnés en Alsace. Le commissaire impérial a déjà fait connoître au college des villes que sa majesté verroit avec plaisir qu'elles se préparassent à fournir leur contingent en argent. Mais comme on n'a pas attendu leur adhésion pour arrêter le *conclusum*, elles ne se hâteront pas à en payer les frais. Ce qui est certain, c'est que sans l'empereur l'empire ne fera rien, & que sans la Prusse, l'empereur ne se mettra pas en avant. On apprend de France qu'il y est question d'écarter le péril par une alliance avec l'Angleterre & la Prusse ; mais ne voit-on pas que l'empire & l'empereur n'agiront que de concert avec la Prusse, & que le ministère anglois ne prendra jamais parti contre Frédéric-Guillaume, auquel il a de si grandes obligations ?

Les dernières lettres de Vienne sont sur le ton le plus guerrier ; mais on fait que les opinions sont encore partagées dans le cabinet. Léopold flotte dans l'incertitude, & seroit prêt à tous les sacrifices, plutôt que de s'exposer aux dangers de la guerre. Mais son conseil, & sur-tout le prince de Kaunitz, ne parlent que de ligues politiques. Il représente la tranquillité des peuples, la dignité des puissances, comme intéressées à empêcher une révolution qui, selon lui, menace de la dissolution tous les gouvernemens de l'Europe.

Il faut que les émigrans françois comptent encore sur des secours étrangers, puisqu'ils ne sont pas dispersés. Il est vrai que les rassemblemens militaires n'existent plus à Coblenz ; mais il y est resté une grande quantité de François. On s'y flatte de l'arrivée prochaine de secours considérables de l'Autriche. Des millions doivent leur arriver d'Espagne ; ils étoient divisés sur le gouvernement à donner à la France. M. de Breteuil, M. de Bouillé, & les cours de Vienne & de Bruxelles, penchoient pour le système des deux chambres, à la manière angloise. M. de Calonne & M. d'Artois tenoient à la résurrection entière de l'ancien régime ; mais on assure qu'actuellement les deux partis sont d'accord.

De Mayence, le 23 janvier.

M. Bérenger, ci-devant ministre de France à la diète de l'Empire, & qui doit être remplacé par M. de Marbois, ne veut plus retourner en France, il est résolu de s'établir à Ratisbonne, & d'y vivre en simple particulier. M. Montezan, ci-devant ministre de France à Munich, a pris, dit-on, le même parti, & va se fixer dans la même ville.

Réponse du chargé d'affaires de France à la cour de Mayence, à la note ministérielle du 16 décembre, par laquelle on réclamoit contre le bruit d'une correspondance entre le roi de France & l'électeur.

« Le soussigné chargé d'affaires de France a fait son rapport à la cour au sujet de la note que le baron d'Erthal lui a adressée le 21 décembre, & a reçu ordre d'y répondre, que la raison pour laquelle on n'avoit pas fait des démarches auprès de l'électeur, relativement aux François émigrés, c'est qu'on a été instruit que, ni dans l'archevêché de Mayence, ni dans l'évêché de Worms, il ne s'étoit fait de rassemblemens militaires, & que son altesse éminetissime avoit, de

son propre mouvement, pris les mesures les plus sages & les plus convenables. Sa majesté le roi espère que ce prince ne s'écartera jamais de ces mesures de prudence. Il prouvera par-là combien il a à cœur de contribuer au maintien du repos public, & de la bonne intelligence qui subsiste entre la France & l'empire d'Allemagne.

Mayence, le 26 janvier 1792. (Signé) Fr. Barthelemy.

Nouvelles d'outre Rhin.

Ettenheim, terre du cardinal, le 16 janvier.

Vendredi après dîné il arriva un courrier, & aussitôt toute la troupe des émigrés fut dans le plus grand trouble. Les nobles qui arrivoient depuis deux jours de Worms, reçurent ordre de partir le lendemain; ce qui fut exécuté les deux jours suivans. Sept charriots de bagage qui étoient déjà à Kippenheim, furent obligés de rebrousser chemin; ils s'en retournoient, lorsqu'ils eurent ordre de revenir à Ettenheim, & ils s'en retournoient, lorsqu'un nouvel ordre les fit rebrousser de nouveau: les courriers se croisoient à tout moment, & les ordres contradictoires se succédoient avec rapidité. Le grand froid qu'il a fait dans les deux journées de samedi & dimanche, a beaucoup augmenté les dégragemens de cette confusion. Les nobles françois avoient beau prodiguer l'argent, ils ne pouvoient obtenir des endroits pour jouir d'une heure de repos. Ettenheim étoit si plein qu'on faisoit payer six francs pour un lit. Plusieurs passèrent la nuit dans leurs voitures; d'autres dans des chambres carrelées, où ils couchèrent sur la paille, en troupes de vingt ou trente. Enfin, après un voyage fatigant, après avoir passé deux jours & deux nuits sans pouvoir se reposer, & sans presque trouver de quoi manger, il fallut se remettre en marche; alors nouvelles peines, nouveaux embarras: plusieurs n'avoient plus d'argent, & furent obligés de vendre une partie de leurs hardes. On fit venir des juifs, & des manteaux, des chapeaux, des gants, des bas de soie, furent vendus presque pour rien aux Israélites, qui assuroient encore les chevaliers qu'ils ne les achetoient que pour leur faire plainir. Au milieu de ce spectacle de misère & de désolation, on leur disoit encore qu'on ne les faisoit partir que pour faire place à une armée autrichienne, qui étoit en marche, sous les ordres du prince de Cobourg, pour se rendre sur cette frontière.

Ils se mirent en marche, en diverses petites troupes de dix à douze hommes au plus, pour se rendre à Renchen & Oberkirch, où est le rassemblement général de l'armée noire. Condé s'étoit retiré dans cet endroit, & on y attendoit aussi M. le comte d'Artois, à ce qu'on dit ici: hier Condé partit d'ici, & aujourd'hui le cardinal a pris la même route, avec des bagages qui annoncent que son absence sera longue. On dit ici qu'ils vont à Louisbourg, dans le Wurtemberg, où le duc leur prêtera le château qu'il avoit déjà promis au prince Conti, avant qu'il eût pris la résolution de rentrer en France. Au moment de son départ, on a tiré les canons d'Ettenheim, pour lui souhaiter un bon voyage. Aujourd'hui le reste des enrégimentés a reçu ordre de partir. Mais pourquoi se rendent-ils tous à Renchen, à Oberkirch? (aussi dans les terres du cardinal). Pour répondre à cette question, il faudroit avoir assisté au conseil d'état qui s'est tenu à Ettenheim avant le départ.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 24 janvier.

La négociation entre la cour de Vienne & les Provinces-Unies est toujours traversée par le cabinet de Londres. On n'a pas osé aller en avant sans la participation du ministère britannique; & il s'obstine à déclarer qu'il ne doit y avoir aucun changement à la convention de la Haye. Sur la demande d'une déclaration plus satisfaisante, il a été insinué à M. le baron de Nagel, ambassadeur de la république à Londres, qu'on n'avoit pas d'autre réponse à faire. La négociation continue cependant toujours avec l'Autriche. M. le baron Buol de Schauenstein ayant demandé à Vienne, au ministre hollandois, sur combien de troupes l'Autriche pourroit compter, afin d'en fixer le nombre dans les conditions du traité, il a été bien difficile de lui répondre.

L'arrivée prochaine d'un ministre prussien, M. de Kehler, & d'un ministre autrichien, M. de Stahrenberg, est sans doute destinée à accélérer le traité. Le premier est du choix de la princesse d'Orange: c'est le faire assez connoître. Déjà on parle des corps d'observation qui seront répandus aux environs de Maastricht, Breda & Turahout. Au lieu de licencier quelques troupes allemandes, le stadhouder demande que le nombre en soit augmenté, & qu'on noue pour ce sujet des négociations avec la cour de Brunswyk.

Mais ce qui contrarie toujours cette augmentation, c'est la surcharge des impôts, & l'impossibilité d'en établir de nouveaux pour l'entretien des troupes.

Les nouveaux impôts devoient être perçus au premier de l'aa; la difficulté de l'assiette en retarde jusqu'à ce moment la perception: voilà du moins ce qu'on dit: mais la véritable cause est dans la disposition des esprits des Hollandois, qui refusent de se prêter à cette surcharge.

La majorité du peuple paroît ne vouloir pas payer des impôts qui sont véritablement odieux, en ce qu'ils portent principalement sur les objets de première nécessité, & en second lieu, parce que les besoins du gouvernement en Europe nécessitent des dépenses qui ont déjà engagé plusieurs membres de l'état à annuler la disposition de faire participer la compagnie des Indes Occidentales au produit fort incertain de ces nouveaux impôts. Ce qui achève de rembrunir le tableau, & d'effrayer même les citoyens pour la suite, c'est la banqueroute effective que les commissaires des états, nommés pour l'arrangement des affaires de la compagnie des Indes Occidentales, viennent de faire avec une tranquillité qu'on auroit peine à reconstruire dans nos plus fameux intrigans en finance; ils ont déclaré net que les intérêts ne pouvoient avoir que 30 pour cent de leur capital, & cela, non en argent ou en marchandises, mais en obligations, qui elles-mêmes étant déjà extrêmement discréditées, ne présentent que la perspective probable de la perte de l'entier.

La nomination de M. Daverhout à la dignité de président de l'assemblée nationale de France, a été un triomphe pour les patriotes de Hollande. On a célébré cet événement par des pièces de vers holandois, & l'ardeur avec laquelle on les a achetées chez tous les libraires, montre combien les Bataves sont flattés de voir un des principaux auteurs de leur insurrection, un des martyrs de leur liberté, lié à la révolution & à la liberté de la France.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U H A U T - R H I N.

Extrait d'une lettre de la municipalité de Haguenau, du 19 janvier 1792.

L'incendie qui a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 de ce mois dans cette ville, n'a été nullement occasionné par les prêtres, comme on vous l'a mandé de Strasbourg. Le fait est que le rez-de-chaussée du magasin incendié seroit décoré à une quarantaine de chevaux du régiment de dragons en garnison

ici, &
gons,
les fl
qui s'y
senté
de la m
& à la
leurs fi
son co
enfin b
de la v
a ouve
aussi-tô
qui dev
eu que
seté qu
de four
seté aus
du deho
y avoit
de bouc
d'autant
procès-v
cendie.
qui tend
asserme
vant la r
& que,
une ving

Au m
dans la
« où », di
nous app
nois; &
qui pût
foncario
fit-elle su
maladie,
tions, ou
les répan
elles qui
qu'elles p
éteindre.
ces feuille
sieur de M
trente ma
faut avoir
recueillir
taines! Qu
mais que
des lecteu
toujours li
sance pou
nous débit
s'emb'ée na
Louis XV,
des fauxbo

On a a
néral au p
général est
garde des
de son frer

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Condorcet, vice-président, en l'absence de M. Guadet, président).

Du samedi 23 janvier. Séance du soir.

M. Antonelle a fait lecture d'une lettre du département du Gard, qui annonce qu'il y a un complot bien constaté contre la sûreté publique; que ce complot émane de la ville d'Arles; que déjà on se prépare à renouveler le camp de Jalès; que la ville d'Evans a été menacée; que plusieurs personnes ont été convaincues d'enchâtements pour la contre-révolution; que des gendarmes nationaux ont été tués, & que le volcan aristocratique est prêt à vomir ses flammes dans toute la contrée, qui s'étend depuis Avignon jusqu'à Perpignan.

Ces nouvelles affligeantes ont été renvoyées aux comités de législation & de surveillance.

Le comité de liquidation a fait une première lecture d'un projet de décret pour liquidation d'offices jusqu'à la concurrence d'un million 7 cents mille livres; & le comité diplomatique a fait, par l'organe de M. Ramond, un rapport sur les secours à accorder à quelques François qui ont été obligés d'abandonner l'Espagne.

Parmi les deux mille François qui sont revenus dans leur patrie, deux seulement ont fait entendre leur voix dans l'assemblée nationale. Le premier, directeur des hôpitaux à Cadix, & le second perruquier dans la même ville, croient leur patriotisme récompensé si on accorde à l'un 400 liv., & à l'autre 600 liv.

Ces infortunés n'ont pas eu de peine à gagner dans le sein de l'assemblée une cause qui étoit défendue par l'humanité, par le patriotisme & par l'éloquence; aussi le projet de M. Ramond a-t-il été adopté sans opposition, & ces bons François qui ont tout quitté pour leur patrie ont vu leurs vœux exaucés par elle.

L'assemblée nationale a déjà donné à l'empereur une leçon & un exemple de respect pour le droit des gens & pour les traités. Elle a tenu encore aujourd'hui la même conduite avec l'Espagne. La cédula du roi d'Espagne, les outrages, les persécutions qu'essuient tous les jours les François chez les Espagnols, ont été oubliés, & les mouvemens de l'indignation n'ont pas empêché de consacrer les principes de la justice éternelle.

Des recrues pour l'Espagne se sont embarqués à Ostende pour se rendre à Bilbao; ils ont fait naufrage sur les côtes de France vers le département des Landes; ils ont été mis en arrestation avec le capitaine qui les commandoit. Le gouvernement espagnol les a réclamés, & l'assemblée a décrété à l'unanimité qu'ils seroient reconduits sur le territoire d'Espagne (1). Ce second décret a été rendu sur le rapport de M. Ramond.

M. Fauchet, par une suite de son rapport sur la lettre du sieur Lemoine, a proposé d'en avertir l'ambassadeur d'Espagne, afin que des François ne devinssent pas les victimes de leur amour pour la constitution de leur pays. MM. Ramond & Brissot ont observé que le comité diplomatique étoit prêt à faire un rapport général sur les griefs que la France avoit contre l'Espagne. Sur cette considération, l'assemblée a ajourné le projet de M. Fauchet.

M. Lafont-Ladebat a fait un rapport sur le paiement réclamé depuis long-tems par les ouvriers qui ont travaillé à Saint-Sulpice, à Saint-Philippe du Roule & aux Capucins de la Chaussée d'Antin.

(1) Un vaisseau françois a fait naufrage sur les côtes d'Espagne; tout l'équipage a été précipité dans les cachots de Tortose. Qu'on juge entre le gouvernement françois & le gouvernement espagnol.

ici, & le dessus de grenier pour l'avoine; qu'un desdits dragons, & qui étoit de garde cette nuit même, a péri dans les flammes, ainsi que vingt chevaux & trois cents sacs d'avoine qui s'y trouvoient; que plus de huit mille bras se sont présentés sur le champ pour porter secours, tous les membres de la municipalité, un grand nombre de citoyens en personne, & à la place de ceux qui n'ont pu accourir par eux-mêmes, leurs fils, leurs domestiques, leurs servantes, toute la garnison commandée par ses officiers, & qui a fait merveille; enfin beaucoup de prêtres. Indépendamment des dix pompes de la ville, six autres des villages voisins, & auxquelles on a ouvert les portes à mesure qu'elles arrivèrent, ont jout aussi-tôt & avec tant d'activité, qu'au lieu d'un quartier entier, qui devoit être naturellement la proie des flammes, il n'y a eu que le seul magasin de brûlé. Il est de la plus grande fausseté que le magasin en question fût un magasin considérable de fourrages pour l'armée. Il est donc de la plus grande fausseté aussi que l'on a fermé les portes pour empêcher les secours du dehors; il est donc de la plus grande fausseté aussi qu'il y avoit quatre mille sacs d'avoine & une quantité de provisions de bouche & de guerre. Vous pouvez vous en rapporter avec d'autant plus d'assurance à ce récit, qu'il est le résultat du procès-verbal que nous avons dressé dès le lendemain de l'incendie. Nous démentons formellement aussi la fin de l'article qui tend à insinuer que notre ville fourmille de prêtres non-assermentés venus des autres départemens. Le fait est, qu'avant la révolution, il y a eu passé cent prêtres à Haguenau, & que, dans ce moment-ci, ils ne s'y arrêtent qu'au plus une vingtaine, & qui sont tous ou fils ou parens de citoyens.

(Signés) Les maire & officiers municipaux.

De Paris, le 30 janvier.

Au moment que M. l'abbé Fauchet faisoit sa dénonciation dans la séance d'avant-hier, sur de prétendus avis d'Espagne: « ou, dit-il, deux François avoient été pendus, &c. », on nous apportoit des lettres de Madrid, en date du 16 de ce mois; & les parcourant rapidement, nous n'y trouvâmes rien qui pût même donner le moindre prétexte à une pareille dénonciation: aussi l'assemblée, en passant à l'ordre du jour, en fit-elle sur-le-champ prompte justice. C'est sans doute une maladie, une rage, que celle d'inventer de pareilles assertions, ou de se laisser surprendre par ceux qui ont intérêt à les répandre & à les accréditer. On ne voit pas que ce sont elles qui causent notre désaveur dans les pays étrangers, & qu'elles peuvent allumer ou entretenir ces haines nationales, que les grands principes de notre constitution ont voulu éteindre. N'a-t-on pas lu, quelques jours auparavant, dans ces feuilles destinées à égarer le peuple, qu'à Bruxelles, la *fièvre de Marie-Antoinette* avoit ordonné le viol et le pillage dans trente maisons, ce qui avoit été fidèlement exécuté. Certes! il faut avoir bien peu de pudeur, & une grande méchanceté, pour recueillir de pareilles horreurs, & les donner comme certaines! Que M. Carra les croye possibles, à la bonne-heure; mais que d'autres journalistes les répètent, & qu'il se trouve des lecteurs pour ces dégoûtantes rapsodies, c'est ce qui aura toujours lieu de surprendre. Comment avoir quelque confiance pour un écrivain qui, encore dans sa feuille d'hier, nous débite sérieusement qu'on pratique une mine sous l'assemblée nationale, & que, dans des souterrains de la place Louis XV, on fond 60 canons destinés à exterminer les habitans des fauxbourgs Saint-Antoine & Saint-Marceau.

On a appris hier que M. Seguiet, ci-devant avocat-général au parlement de Paris, est mort à Tournay. Le bruit général est que M. de Cicé, ancien évêque de Bordeaux & garde des sceaux, vient de mourir aussi dans une des terres de son frere, où il s'étoit retiré.

On a repris la discussion sur les subsistances, & l'assemblée a décrété les articles suivans.

Articles additionnels sur les subsistances.

Art. 1^{er}. Attendu que le port de Marseille a une douane soumise aux mêmes règles que les autres ports où il entre des grains, l'assemblée nationale décrète que les articles I, II & III du décret rendu, seront exécutés dans ce port.

II. Les bleds expédiés pour les îles françaises qui avoisinent la France, ne le seront que sur un certificat des municipalités d'où partiront les bleds, visé par le directoire du district.

III. Dans aucun cas, on ne pourra faire des embarquemens de bleds, avant le lever du soleil & après son coucher.

IV. Les directeurs & autres employés des douanes, qui, au mépris de la présente loi, favoriseront des embarquemens de bleds frauduleux, seront punis par une amende égale à six mois de leurs appointemens.

(Présidence de M. Guadet.)

Séance du dimanche 29 janvier.

Parmi les adresses qui ont été lues à l'ouverture de la séance, la plus remarquable est celle des citoyens de la Croix-Rouge, qui se sont réunis, & qui ont arrêté de ne plus faire usage de sacre. Ils invitent les autres sections de Paris à suivre leur exemple, & ils laissent à l'opinion publique le soin de punir les accapareurs. Si cet exemple est suivi, l'opinion publique ne sera pas la seule à punir les accapareurs; ils seront bien plus vivement punis de voir leurs spéculations trompées.

L'assemblée a applaudi au zèle des citoyens de la Croix-Rouge; elle a ordonné l'envoi de leur arrêté aux 83 départemens, & elle a chargé son président de leur écrire une lettre de félicitation.

Un artiste de Bordeaux a fait hommage à l'assemblée, par l'organe de M. Journu, d'un moyen qu'il a découvert de perfectionner les moulins à vent.

Les pétitionnaires ont été introduits à la barre. Plusieurs ont fait des pétitions d'un intérêt général; d'autres ont fixé l'attention de l'assemblée sur l'intérêt individuel. Parmi les premiers, quelques-uns ont demandé une loi pour réprimer l'agiotage & les accaparemens; d'autres ont protesté de leur amour pour la liberté, ont offert à la patrie leurs services & leurs armes, ont promis de démasquer les traîtres & de les combattre. Quelques citoyens de la section de Bondy ont fait des réclamations sur le sort de la troupe du centre. Le premier bataillon de Rhône & Loire, en garnison dans le département de l'Ain, demande à marcher sur les frontières. Des huissiers de Paris réclament contre un décret qui attribue aux seuls huissiers des juges de paix le droit de faire des citations devant le tribunal de conciliation. Le sieur Paroi a fait hommage de plusieurs découvertes & de plusieurs machines propres à assurer le succès des combats, en épargnant le sang des hommes & les trésors de l'état. Le bataillon de de l'Île-Saint-Louis est venu jurer de défendre la constitution & toute la constitution: il s'est plaint en même-tems de ce que plusieurs citoyens de la section refusoient de faire le service de garde nationale; & il a demandé une loi pour obliger tout citoyen domicilié à se rendre à son poste, ou à acquitter le prix de son service fait par un autre.

M. Garnier a fait hommage d'une pique à feu, dont l'usage peut produire le plus grand effet dans une bataille, en jettant la flamme à trente pas en avant.

Parmi les pétitionnaires qui n'ont fait entendre leur voix que pour l'intérêt particulier, nous avons remarqué un habitant de Saint-Domingue, qui s'est plaint des mauvais traitemens qu'il a essuyés dans la colonie, & qui a demandé des secours. Une famille indienne a demandé justice contre ses oppresseurs. Le sieur Geiraut est venu se plaindre de l'inexactitude du journal Logographe, & il a demandé une tribune pour en faire un meilleur, en employant la véritable forme logographique, dont il se dit l'inventeur. Le trop fameux Crequi, qui se dit fils de Louis XV, & que plusieurs personnes jusqu'à présent ont regardé comme un aventurier, a fatigué encore l'assemblée de ses plaintes & de ses réclamations.

Un sergent-major du régiment de la Guadeloupe s'est plaint amèrement des persécutions qu'il a essuyées de la part de ses officiers, qui l'ont fait mettre dans les fers, & l'ont renvoyé du régiment, sans qu'il fût coupable d'aucun crime.

Plusieurs autres pétitions peu intéressantes ont été présentées, & ont été renvoyées aux comités qu'elles concernent.

A un grand rabais.

** Assemblée nationale de France, ou collection de tous les procès-verbaux, adresses, rapports, discours, pétitions, discussions, & généralement de toutes les pièces dont l'assemblée nationale constituante a ordonné l'impression depuis son ouverture faite à Versailles le 5 mai 1789, jusqu'à la fin de mai 1790, 16 vol. in-8^o. broché, à 1 liv. 10 s. le volume, au lieu de 3 liv. 10 sous pour Paris, & à 2 liv. au lieu de 4 liv. franc de port pour tout le royaume. Mais l'on prévient MM. les acquéreurs de cette précieuse collection, que s'ils veulent en avoir les suites jusqu'à la clôture des travaux de l'assemblée constituante, au 17 septembre 1791, ils les payeront 3 liv. le volume pour Paris, & 4 livres franc de port pour tout le royaume. L'on s'adressera directement à François Dufart, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n^o. 157, bureau des nouveaux livres classiques, où l'on trouve un assortiment des livres d'église à l'usage des protestans, comme psaumes de David, en tous caractères & reliures, &c. &c., & un catalogue gratis de livres en tous genres & à bon prix. Les personnes éloignées pourront faire leurs demandes par la petite & grande poste, en affranchissant lettres & argent.

SPECTACLES.

Théâtre de la Nation. Aujourd. le Dissipateur, suivie du Mari retrouvé.

Théâtre Italien. Auj. la Fausse Magic, suiv. de l'Amoureux de quinze ans.

Théâtre de la rue Feydeau. Aujourd. Lodoïska.

Théâtre François, rue de Richelieu. Auj. l'Intrigue Episcopale, suiv. de l'Ecole des Meres.

Théâtre de Mlle. Montansier. Aujour. les Tromperies-Finesse & Subtilités de M. Patelin-l'Avocat; le Débat des Muses, & le Cocher supposé.

Ambigu - Comique. Auj. la Forêt noire, préc. d'Annette & Lubin, & des Trois Léandres.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.